

LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ▶ La stratégie de non-cession des droits (ou *Rights Retention Strategy*), portée par la [cOAlition S](#), dont est membre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), permet de conserver la maîtrise de la diffusion du manuscrit auteur accepté pour publication (le MAA), en ne cédant plus de manière exclusive les droits d'auteur aux éditeurs de revues scientifiques.
- ▶ Elle consiste à apposer une licence de diffusion [Creative commons](#) CC-BY sur le manuscrit auteur d'un article scientifique et sur les versions ultérieures jusqu'à la version acceptée pour publication, autorisant ainsi le dépôt de cette dernière dans une archive ouverte, notamment dans HAL, dès la date de publication, et sans frais supplémentaire.
- ▶ Cette stratégie, inscrite dans le [2^e Plan national pour la Science Ouverte](#), soutenue par le [CNRS](#) et [France Universités](#), est pleinement en phase avec la politique de l'Université de Lorraine en matière de Science Ouverte.
- ▶ Aussi et sans en faire matière à obligation ou évaluation, l'UL recommande à ses chercheuses et chercheurs d'exercer leurs droits d'auteur en n'en cédant pas l'exclusivité à quiconque, y compris pour les projets non financés par l'ANR, et rappelle ses précédentes recommandations, notamment sa [préconisation d'éviter le paiement d'Articles Processing Charges \(APC\)](#).

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE NON-CESSION DES DROITS

La stratégie consiste à avertir l'éditeur qu'une licence libre (généralement une licence [Creative Commons](#) CC-BY) est appliquée au manuscrit soumis et sera appliquée à toutes ses versions successives jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication (le MAA) après relecture par les pairs. Ainsi, cette dernière version du manuscrit pourra être diffusée immédiatement dans une archive ouverte, comme l'archive nationale HAL, sans frais supplémentaire.

- ▶ **1) Ajouter sur la 1^{re} page de votre manuscrit la phrase, l'URL et le logo suivants :**

Diffusé sous licence Creative Commons Attribution | 4.0
Licence internationale

Distributed under a Creative Commons Attribution | 4.0
International licence

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>



Cette licence est à ajouter à toutes les versions successives du manuscrit jusqu'à la dernière version, celle qui sera acceptée pour publication par l'éditeur, après relecture par les pairs.

- ▶ **2) Informer votre éditeur que vous apposez une licence CC-BY** sur toutes les versions successives de votre manuscrit jusqu'à la version qui sera acceptée pour publication, en ajoutant la phrase suivante sur la 1^{re} page de votre manuscrit et/ou sur la lettre adressée à l'éditeur :

Si vous êtes financé par l'ANR (ou un [autre membre de la cOAlition S](#)) :

« Cette recherche a été financée, en tout ou partie, par l'Agence nationale de la recherche (ANR) au titre du projet ANR-nn-XXXX-nnnn. À des fins de libre accès, une licence CC-BY a été appliquée par les auteurs au présent document et le sera à toute version ultérieure jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication résultant de cette soumission. »

« This research was funded, in whole or in part, by l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), project ANR-nn-XXXX-nnnn. For the purpose of open access, the author has applied a CC-BY public copyright licence to any Author Accepted Manuscript (AAM) version arising from this submission. »

Si vous n'êtes pas financés par l'ANR :

« À des fins de diffusion en accès ouvert, une licence CC-BY a été appliquée par les auteurs au présent document et le sera à toute version ultérieure jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication résultant de cette soumission. »

« For the purpose of Open Access, a CC-BY public copyright licence has been applied by the authors to the present document and will be applied to all subsequent versions up to the Author Accepted Manuscript arising from this submission. »

- ▶ **3) Au moment de la signature du contrat avec votre éditeur :**

L'éditeur de la revue dans laquelle vous avez soumis votre manuscrit pourra vous demander de signer un contrat de cession de droits à titre exclusif. Dans ce cas, l'exclusivité ne pourra porter que sur la version Éditeur (le PDF mis en forme).

Les versions Auteurs resteront couvertes par la licence CC-BY que vous aurez apposée sur le manuscrit dès l'étape de soumission et qui vous donne la primauté sur les conditions qui pourraient être ultérieurement posées par l'éditeur.

- ▶ **4) Déposer votre manuscrit dans HAL dès la publication :**

Dès que votre article est publié dans la revue, vous déposez le manuscrit accepté pour publication, en sélectionnant la licence CC-BY 4.0 dans le champ HAL correspondant.

NB : si vous n'êtes pas financés par l'ANR et que l'éditeur refuse que vous ne lui cédiez pas l'exclusivité, vous pouvez toujours déposer votre publication dans HAL selon les termes de l'article 30 de la loi Pour une république numérique ([voir le guide](#)).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ [Mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques : Guide pour les chercheuses et les chercheurs](#) du Comité pour la Science ouverte (2022)
- ▶ Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les BU : hal-contact@univ-lorraine.fr